



(11)

EP 3 851 261 A3

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(88) Date de publication A3:
08.09.2021 Bulletin 2021/36

(51) Int Cl.:
B27K 3/02 (2006.01) **B27K 3/08** (2006.01)
B27K 3/16 (2006.01) **B27K 3/22** (2006.01)
B27K 3/32 (2006.01) **B27K 3/42** (2006.01)
B27K 3/52 (2006.01) **B27K 5/02** (2006.01)

(43) Date de publication A2:
21.07.2021 Bulletin 2021/29

(21) Numéro de dépôt: **21152165.3**

(22) Date de dépôt: **18.01.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Centre d'Imprégnation des Bois de Belgique SPRL**
6690 Vielsalm (BE)

(72) Inventeur: **LENAERS, Corneel René Cecilia**
3700 Overrepen (BE)

(74) Mandataire: **Arnold & Siedsma**
Bezuidenhoutseweg 57
2594 AC The Hague (NL)

(30) Priorité: **20.01.2020 BE 202005037**

(54) **PROCEDE DE TRAITEMENT PREVENTIF DE BOIS**

(57) Procédé de traitement préventif de bois, ledit procédé comprenant les étapes suivantes : une première imprégnation du bois utilisant une première solution com-

prenant un premier sel, et une deuxième imprégnation du bois utilisant une deuxième solution comprenant un deuxième sel.

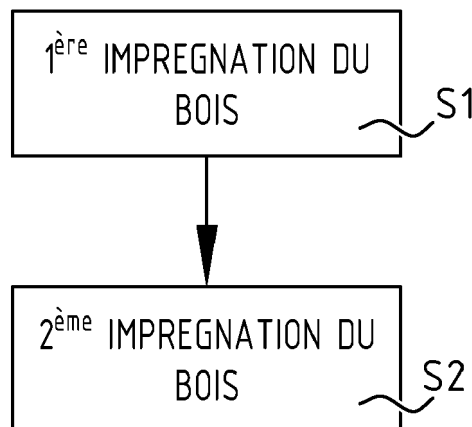


FIG. 1A

EP 3 851 261 A3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 15 2165

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2018/065335 A2 (BERNER FACHHOCHSCHULE BIEL ARCH HOLZ UND BAU [CH]) 12 avril 2018 (2018-04-12) * page 5: ligne 4-13, ligne 17-19; page 6: ligne 1-4; page 9: ligne 14-15; page 10: ligne 21-22 *	1-3, 5-10, 13-15	INV. B27K3/02 B27K3/08 B27K3/16 B27K3/22 B27K3/32 B27K3/42 B27K3/52 B27K5/02
X	EP 2 937 193 A1 (ETH ZUERICH [CH]) 28 octobre 2015 (2015-10-28) * paragraphe: [0095], [0103] *	1,10,11, 13,15	
X	US 5 478 598 A (SHIOZAWA KAZUNOBU [JP]) 26 décembre 1995 (1995-12-26) * colonne 7: ligne 53-59; colonne 12: exemple 22; colonne 13: ligne 28-30, exemple 25; colonne 14: ligne 62-66; colonne 17: exemple 25 *	4,12,14	
X	GB 244 178 A (NOVOCRETE AND CEMENT PRODUCTS; CHARLES DENNISTON BURNEY) 14 décembre 1925 (1925-12-14) * page 3: ligne 116-121; page 4: ligne 104-106 *	4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B27K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 juillet 2021	Examineur Nania, Manuela
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES**

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):

☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

☒ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

☐ Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.

☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

☐ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

☐ Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE)



ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B

Numéro de la demande

EP 21 15 2165

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-3, 5-11, 13, 15(complètement); 14(en partie)

procédé de traitement du bois comprenant deux étapes
 d'imprégnation avec des sels, et aussi une étape de séchage
 entre les deux imprégnations

2. revendication: 4

procédé de traitement du bois comprenant deux étapes
 d'imprégnation avec des sels, où un colorant est ajouté dans
 la deuxième imprégnation

3. revendications: 12(complètement); 14(en partie)

procédé de traitement du bois comprenant deux étapes
 d'imprégnation avec des sels, où les sels sont choisis parmi
 le carbonate de cuivre, le sulfate de cuivre ou leurs
 combinaisons, ou des composants tels que le tébuconazole,
 propiconazole ou acide borique sont ajoutés dans la première
 ou deuxième imprégnation

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 15 2165

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-07-2021

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2018065335 A2	12-04-2018	EP 3519147 A2 WO 2018065335 A2	07-08-2019 12-04-2018
EP 2937193 A1	28-10-2015	EP 2937193 A1 EP 3134239 A1 US 2017043497 A1 WO 2015162061 A1	28-10-2015 01-03-2017 16-02-2017 29-10-2015
US 5478598 A	26-12-1995	AU 6875694 A CA 2128983 A1 EP 0636461 A1 NZ 264079 A US 5478598 A	09-02-1995 29-01-1995 01-02-1995 28-05-1996 26-12-1995
GB 244178 A	14-12-1925	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82